

# CPEG : nouvelle diminution des prestations de retraite ! Ça suffit !

Mercredi, 12. septembre 2018



Photo Eric Roset

Depuis la création de la CPEG en 2014, nos retraites se sont fortement dégradées suite aux décisions successives de la caisse de pension et du Conseil d'Etat. D'ici peu, le Grand Conseil devra choisir entre deux projets de réforme des retraites qui sont totalement opposés : le PL 12188 du Conseil d'Etat et PL 12228 déposé par les partis de l'Alternative (Verts, PSG, Ensemble à gauche) et le MCG.

Le projet du Conseil d'Etat péjore fortement les retraites du personnel de la fonction publique en basculant du système actuel de « primauté des prestations » à celui de « primauté des cotisations ». Les conséquences seront très graves pour nous tous, mais désastreuses pour les femmes travaillant à temps partiel ainsi que pour les bas salaires.

Le projet de l'Alternative et du MCG quant à lui garantit nos conditions actuelles de retraite et conserve le principe de solidarité entre tous les membres de la fonction publique indépendamment du revenu.

## **Nouvelle attaque avant que les lois soient votées !**

Le Comité de la CPEG, sous la pression du Conseil d'Etat, s'apprêterait à voter une nouvelle diminution de vos prestations !

Pour respecter le plan de capitalisation imposé par les partis de droite à Berne, le Comité de la CPEG a imposé, l'an passé, une perte de 5% des prestations suite à l'augmentation de l'âge pivot d'une année.

Le 20 septembre 2018 le Comité, pour des raisons qui nous échappent encore, veut récidiver et diminuer les prestations en baissant le taux de rente de 60% à 54%. Cela signifie encore une perte de 10% sur les pensions de retraite !

## **Pourtant la situation financière de la CPEG est bonne !**

Or, la situation financière de la CPEG est bonne et même excellente ! Le taux de couverture est actuellement à 61% alors que la loi oblige la CPEG d'atteindre un taux de 60% en 2020.

Rien n'oblige le Comité de la CPEG à prendre de telles mesures contre les affiliés ! Si le Comité de la CPEG fait un tel mauvais choix c'est sous la pression du Conseil d'Etat qui veut que le

Parlement vote « sa loi » et non celle qui convient au personnel et soutenue par le Cartel intersyndical.

### **Pourquoi une majorité du comité imposerait-elle ces mesures ?**

Le comité de la CPEG est composé à moitié par des représentants des employés et à moitié par des représentants des employeurs (Etat de Genève). En cas d'égalité dans les votes, le président tranche car sa voix compte « double ». En ce moment le président en exercice est un représentant du personnel. Nous pourrions donc avoir la majorité pour nous opposer aux baisses de prestations !

Malheureusement selon nos informations, une partie des membres du comité élus par le personnel, cédant ainsi aux pressions du Conseil d'Etat, seraient prêts à ne pas respecter leur mandat et voteraient une nouvelle baisse des prestations !

### **Comment s'opposer à cette nouvelle attaque ?**

La seule manière d'empêcher une telle dérive est de se faire entendre, par la mobilisation ! Sans une forte présence du personnel dans la rue, nos rentes seront encore une fois baissées. Nous vous appellerons bientôt à manifester votre opposition à cette nouvelle attaque.